

POUR UNE PARTICIPATION EFFECTIVE DES JEUNES DANS LA VIE PUBLIQUE AU MAROC:

La nécessaire opérationnalisation des mécanismes de la démocratie participative

Hajar Bennani

Université Mohammed V de Rabat

Amine Mahdoud

Université Hassan Premier de Settat

Meryem Saddiqui

Université Chouaib Doukkali



À propos de la 3^{ème} édition de l'université d'été :

L'université d'été du Rabat Social Studies Institute (RSSI) est un rendez-vous annuel, qui vise à sensibiliser des jeunes étudiant-e-s et professionnels à l'importance de l'analyse des politiques publiques. Elle vise également à renforcer les compétences de jeunes en matière de rédaction des policy brief (policy writing). Pour sa 3^{ème} édition, et en partenariat avec la Fondation Heinrich Böll Rabat - Maroc, le RSSI a choisi comme thème les politiques de participation des jeunes à la vie publique. Ce policy brief est le fruit de débats entre les participant.e.s et les expert.e.s et formateurs/rices. Nous remercions l'ensemble des intervenant.e.s et plus particulièrement les auteur.e.s. L'université d'été s'est tenue du 13 au 17 octobre 2020 en ligne.



Sommaire

| | |
|--|----|
| Résumé exécutif..... | 4 |
| 1. Introduction..... | 6 |
| 2. La démocratie participative au Maroc : des réalisations louables..... | 8 |
| 3. Les difficultés de mise en application des dispositifs la démocratie participative | 10 |
| 4. Recommandations..... | 13 |



Résumé exécutif

Au Maroc, les jeunes âgés entre 15 et 34 ans comptent un tiers de la population. Néanmoins, nombre d'analyses soulignent l'insuffisante prise en compte des questions relatives à la jeunesse dans les politiques et les stratégies publiques (Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental-CESE, 2018). En effet, la jeunesse marocaine, dans sa diversité, demeure confrontée à une réalité sociale largement caractérisée par la marginalisation politique et socioéconomique de cette catégorie de la population. Abandon scolaire, chômage et absence de structures favorisant l'implication des jeunes à la vie publique sont autant de facteurs qui contribuent à l'exacerbation d'un sentiment d'exclusion et de frustration de toute une génération.

Le déficit d'intérêt pour la politique et pour la participation à travers les élections et les partis politiques n'est pas synonyme d'une indifférence des jeunes vis-à-vis de la vie publique. En effet, la jeunesse marocaine maintient

un engagement actif et continu dans la dynamique associative que la Maroc a connu pendant les trois dernières décennies. Par ailleurs, la mobilisation des jeunes dans les mouvements de protestation de 2011, au Maroc et dans d'autres pays de la région MENA, montre bien leur volonté de jouer un rôle actif dans les transformations sociales et politiques de leurs pays.

-Les chantiers de réforme entamés, sous le règne du Roi Mohammed VI, ne peuvent que bénéficier de l'implication des jeunes dans la prise de décision publique. La prise en compte des attentes des jeunes dans la formulation des politiques publiques est aussi cruciale que la reconnaissance constitutionnelle de leur droit de participation politique. Certes, la mise en place de plusieurs dispositifs institutionnels et juridiques de la démocratie participative est susceptible d'améliorer l'implication politique des jeunes. Toujours est-il, l'opérationnalisation de ces dispositifs



est une condition nécessaire pour pallier au déphasage qui existe entre les dispositifs participatifs et leur mise en œuvre. En outre, le cadre législatif doit être réformé pour permettre une plus grande participation des jeunes à la vie politique. Il en est ainsi de l'annulation de l'obligation de s'inscrire sur les listes électorales générales pour les motionnaires, les pétitionnaires et pour les électeurs de manière générale.

1. Introduction:

Il suffit d'évoquer les jeunes et la politique dans un seul énoncé pour que l'image d'un espace politique déserté par les jeunes se dessine dans les esprits. Beaucoup d'analystes font le constat d'une faible participation des jeunes à travers le cadre institutionnel établi (Bennani-Chraïbi, 1994 ; Zerhouni 2009 et 2019). Et selon une enquête du Haut-Commissariat au Plan (HCP) réalisée en 2011, très peu de jeunes adhèrent à un parti politique (1%), ou sont membres actifs d'un syndicat (1%).

Cette faible participation est étroitement liée à la confiance limitée des jeunes dans les institutions politiques. Selon une enquête nationale conduite en 2016, le niveau de confiance des jeunes dans les partis politiques est de 13% ; il est de 19% envers le parlement ; et seulement 31% des jeunes marocain.ne.s expriment une grande ou beaucoup de confiance à l'égard du gouvernement¹.

Certes, la réforme constitutionnelle de 2011 a instauré un cadre juridique et institutionnel favorisant l'implication

politique des citoyen.ne.s, jeunes et moins jeunes. Il en est ainsi des mécanismes de la démocratie participative tels que les motions de législation et les pétitions ; l'instauration d'instances consultatives telles que le Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative ; l'implication des citoyen.ne.s et des acteurs de la société civile dans la conception et le suivi des projets de développement régional.

Néanmoins, la participation des jeunes à la chose publique demeure limitée. En 2016, seulement 30% des inscrits sur les listes électorales avaient entre 18 et 35 ans. Ce chiffre a diminué avec l'inscription de seulement 24% de la population jeune aux listes électorales en 2019. Par ailleurs, le désenchantement des jeunes avec les décisions publiques et l'offre politique se manifeste également à travers le recours continu à la protestation. Le Ministère d'État chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement a recensé 17.511 protestations en 2017 à raison de

¹ Zerhouni, Saloua, "Jeunes et politique au Maroc: Les motifs de la non-participation institutionnelle", in *Revista de Estudios Internacionales Mediterraneo*, 26, 2019, pp. 43-54.

48 actions organisées en moyenne chaque jour. Ces actions de protestation portent en grande partie sur des questions liées aux demandes socio-économiques des jeunes qui revendiquent des politiques publiques plus inclusives (accès à l'éducation, accès à l'emploi, libertés publiques, accès à la santé, etc.).

L'incapacité des politiques publiques à absorber les demandes des jeunes renforce la méfiance à l'égard des pouvoirs publics. Le rêve de quitter le Maroc à la recherche d'autres horizons devient presque l'unique espoir pour beaucoup de jeunes. Les résultats de la dernière enquête du Baromètre Arabe montrent que 70% de jeunes marocain. nes qui ont entre 18-29 ans souhaitent quitter le pays (2018)².

Toutefois, les jeunes continuent à s'engager à travers l'action associative, la protestation ou bien la sphère virtuelle pour un Maroc prospère et plus inclusif. L'introduction des mécanismes de la démocratie participative est une initiative louable de l'État marocain. Ces mécanismes peuvent contribuer à la canalisation des demandes des jeunes et à une prise en compte de leurs attentes dans les politiques publiques. Ainsi, seule l'opérationnalisation de ces mécanismes permettra une participation active et effective des jeunes dans la vie publique. Les instruments participatifs que le Maroc a mis en place constituent une opportunité aussi bien pour les jeunes que pour les décideurs.

² Le rapport de cette enquête peut être consulté sur le lien : https://www.arabbarometer.org/wp-content/uploads/ABV_Morocco_Report_Public-Opinion_Arab-Barometer_2019.pdf

2. La démocratie participative au Maroc : des réalisations louables

Depuis les années 1990, le Maroc a initié un processus de réformes visant l'élargissement de la sphère de la participation politique. La réforme constitutionnelle de 1996 a contribué au renouement du dialogue avec les partis d'opposition et à l'instauration d'une alternance politique consensuelle en 1998. Avec la constitution de 2011, plusieurs mesures ont été adoptées pour améliorer l'implication des citoyen.ne.s, y compris les jeunes, dans la gestion des affaires publiques. Il en est ainsi de la mise en place des dispositifs juridiques et institutionnels de la démocratie participative aux niveaux national, régional et local.


Au niveau national

La constitution marocaine de 2011 a introduit plusieurs formes de participation des citoyen.ne.s à la gestion de la chose publique. Il s'agit notamment de l'institution d'un certain nombre d'instances consultatives telles

que le Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative, le Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance et le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger. La constitution a également instauré le principe de la consultation des organisations civiles dans la définition, la réalisation et l'évaluation des actions publiques. Désormais, les citoyen.ne.s peuvent influencer sur la législation, à travers la formulation des motions de législation ou la présentation de pétitions.

Au niveau territorial

La constitution de 2011 a prévu plusieurs mécanismes favorisant une contribution citoyenne à la gestion des affaires locales. Il en est ainsi des articles 136 et 139 qui exigent l'implication effective des citoyen.ne.s dans la réalisation des projets et dans la gestion des affaires de leur territoire. Ces mécanismes se déploient aussi à travers la loi organique 111-14 relative aux régions. Celle-ci a prévu la mise en place des modes participatifs de dialogue



Ces mécanismes se déploient aussi à travers la loi organique 111-14 relative aux régions. Celle-ci a prévu la mise en place des modes participatifs de dialogue et de concertation qui visent à favoriser l'insertion des citoyen.ne.s et du tissu associatif dans la conception et le suivi des projets de développement régional. A cet égard, nous pouvons citer l'instance consultative chargée de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêt des jeunes; l'instance consultative en partenariat avec les acteurs associatifs; et l'instance consultative en partenariat avec les opérateurs économiques de la région.

Au niveau local

En 2016, le Maroc a mis en place auprès des conseils communaux une institution consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée de l'étude des affaires relatives à l'opérationnalisation des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre. Par ailleurs, l'État a envisagé de créer une plateforme électronique «www.e-participation.ma», pour une meilleure vulgarisation

des instances de la participation et a lancé une campagne de sensibilisation en vue de promouvoir ces instances.

Dans le même sens, le Ministère d'État chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement a lancé en 2019 une campagne de sensibilisation pour la vulgarisation et la promotion de ces instances. Il a également organisé une formation des formateurs au profit des associations et des représentants des collectivités locales. Ajoutons à cela, le plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018-2021) qui se fixe comme objectif principal l'encouragement des initiatives civiles.

Nous pouvons dire que les efforts de l'État en matière de promotion de la démocratie participative aux niveaux national, régional et local sont louables. Néanmoins, leur implémentation demeure confrontée à un ensemble de dysfonctionnements.

3. Les difficultés de mise en application des dispositifs la démocratie participative

Malgré les avancées réalisées en matière d'instauration des mécanismes de la démocratie participative au Maroc, des défis restent à relever aussi bien au niveau du cadre juridique qu'au niveau de leur mise en œuvre effective.

Au niveau du cadre juridique

Le cadre juridique réglementant la démocratie participative souffre d'un ensemble d'insuffisances. Tout d'abord, il existe une faiblesse au niveau du champ d'action permis par les lois organiques n°44.14 et n°64.14 relatives aux conditions de dépôts de pétitions et de présentation de motions législatives par rapport aux exigences de la société civile et à l'esprit de la Constitution³. Par ailleurs, certaines procédures et conditions telles que définies par les lois demeurent contraignantes et restrictives de la participation. Il en est ainsi de l'obligation d'être inscrit sur les listes électorales générales pour les signataires de pétitions ou bien du nombre exigée pour la signature des pétitions et des motions de législation (qui est de 5.000

signatures pour les pétitions et de 25.000 pour les motions). Ces conditions portent atteinte au principe même de la démocratie participative qui est de promouvoir l'inclusion de tous les citoyens et toutes les citoyennes dans la vie publique.

De surcroît, la loi organique des régions laisse à la discrétion des conseils régionaux l'organisation des instances consultatives et de dialogue. Les critères d'adhésion à ces instances ne sont pas bien déterminés. Mieux encore, les élus régionaux seront juge et partie dans la définition de ces critères au niveau du règlement intérieur de leurs conseils. Ceci soulève des questions en relation avec l'intégrité de ces structures et leur performance et la possibilité d'élaborer des normes objectives communes à toutes les régions⁴.

Par ailleurs, hormis la loi organique n° 27-11 relative à la Chambre des Représentants et qui garantit 30 sièges aux candidats jeunes, il n'existe aucune réglementation incitant les partis

³ L'approche Parlementaire du Nouveau Modèle de Développement du Royaume. Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental. Saisine n° 24/2019. P : 62.

⁴ Exigences de la régionalisation avancée et défis de l'intégration des politiques sectorielles. Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental. Auto-Saisine n° 22/2016. p: 94-95.

politiques à inclure un quota de jeunes dans leurs listes de candidats aux élections législatives. De ce fait, peu de jeunes accèdent à l'instance de représentation nationale. Ainsi, nous sommes encore loin de la complémentarité souhaitée entre une démocratie représentative qui reconnaît la place importante de la jeunesse et l'associe à la gestion de la chose publique et une démocratie participative qui maximise leurs chances de s'impliquer activement dans l'espace public. Cette complémentarité constitue une condition primordiale aussi bien pour l'instauration d'un rapport de confiance entre les jeunes et les institutions politiques que pour la promotion des valeurs démocratiques au Maroc.

Au niveau de la mise en œuvre

Il existe un décalage notable entre les lois adoptées, le discours sur la promotion de la démocratie participative et la réalité de mise en œuvre de ses mécanismes. La mise en place des mécanismes participatifs est caractérisée par une

grande lenteur tant au niveau national que local et par des carences aux niveaux de la vulgarisation de ces mécanismes et de leur fonctionnement.

L'adoption des mécanismes de la démocratie participative n'a pas été accompagnée d'une campagne d'information des citoyens et des associations. Les nouveautés légales n'étaient pas bien expliquées. C'est la raison pour laquelle, certaines pétitions ont été rejetées pour irrespect de certaines procédures. Depuis la promulgation de la loi organique n°44.14, le Chef du gouvernement n'a reçu que six pétitions dont cinq ne répondaient pas aux exigences juridiques.

D'autres entraves limitant la mise en œuvre de la démocratie participative sont liées aux carences en matière de formation des ressources humaines; l'ambiguïté au niveau des démarches de travail; et le manque de visibilité de ces instances pour le tissu associatif et pour les opérateurs économiques.



Face à de tels dysfonctionnements, il devient impératif d'œuvrer pour une activation des dispositifs de la démocratie participative afin de garantir une meilleure participation de la jeunesse à la vie publique. Une mise en application effective de ces mécanismes donne la possibilité aux jeunes d'exprimer leurs demandes et d'influencer les orientations et les décisions gouvernementales, sans passer forcément par la voie protestataire. Il est de plus en plus évident que la démocratie représentative a montré ses limites. L'opérationnalisation des mécanismes participatifs ouvre le chemin vers une approche de co-construction des actions publiques en faveur des jeunes, engendrant ainsi des politiques publiques plus inclusives.

4. Recommandations

La transition vers une société plus inclusive des jeunes constitue à la fois un enjeu et un défi majeurs pour l'État Marocain. Un véritable engagement pour des actions en faveur de la démocratie participative contribuerait, sans doute, à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement durable et efficient. La démocratie participative se présente comme un mode de prise en compte des revendications sociétales exprimées par les acteurs de la société civile et les citoyen.ne.s. C'est aussi une manière d'encourager la créativité et l'innovation sociale chez les jeunes. Rendre effectif ces mécanismes présage le passage de l'individu passif au citoyen actif et crée une philosophie de partenariat entre l'État et le citoyen. Pour que cette philosophie puisse se concrétiser, plusieurs actions sont à adopter :

1- Développer une citoyenneté active chez les enfants et les jeunes à travers l'éducation:

L'école, la famille et les médias peuvent jouer un rôle important dans la vulgarisation des mécanismes de la démocratie participative et la formation du citoyen de demain. Plusieurs actions sont à entreprendre :

→ Introduire dans la vie scolaire, dès le cycle primaire, des activités susceptibles de familiariser les enfants, qui sont les citoyen.ne.s de demain, avec les mécanismes de la démocratie participative (organisation de journées citoyennes, des activités ludiques de simulation de signature de pétitions ou de rédaction de propositions au parlement, valorisation du bénévolat et de l'activisme associatif dans le cursus scolaire des élèves).

→ Médiatiser et faire connaître les projets réalisés par les jeunes dans le cadre de la démocratie participative.

→ Veiller à ce que la notion de démocratie participative devienne intelligible et assimilée par tous les citoyen.ne.s, via une simplification du langage véhiculé dans les médias, par les politiciens, les acteurs sociaux et l'administration.

→ Créer des clubs citoyens au niveau de tous les cycles de la formation, du primaire au supérieur et appuyer les clubs qui existent déjà.

2. Etre à l'écoute des jeunes et de leurs attentes et intégrer les perspectives jeunesse dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques :

Pour cela il faut :

- ↳ Adopter une approche de co-construction de l'action publique en impliquant les jeunes de chaque région dans la formulation des mesures à adopter pour gérer les problèmes auxquels ils/elles sont confronté.e.s.
- ↳ Faire appel à l'expertise de jeunes professionnels et chercheurs qui ont une bonne connaissance des problématiques qui touchent les jeunes au niveau de chaque région.
- ↳ Profiter des plateformes numériques, à savoir les sites Internet et les réseaux sociaux des ministères, des conseils régionaux et des communes, pour publier des appels à contribution, ciblant des jeunes, dans l'élaboration de projets
- ↳ Adopter des procédures qui garantissent l'équité et la transparence des processus de sélection et de collaboration avec les jeunes au niveau des régions.
- ↳ Sensibiliser les décideurs à l'importance des problématiques des jeunes dans leur diversité et pluralité et renforcer la communication délibérative entre les décideurs et les jeunes.

3- Renforcer la représentativité politique des jeunes :

- ↳ Introduire un quota obligatoire de jeunes candidat.e.s à la tête des listes principales des partis politiques, au niveau des bureaux exécutifs des partis politiques et des conseils élus sur le plan local et régional.
- ↳ Préciser et définir explicitement dans les textes juridiques les modalités d'implication des jeunes dans la prise de décision aux niveaux local et national.

4- Réformer le cadre juridique de la démocratie participative afin de faciliter et simplifier l'accès des citoyen.ne.s aux dispositifs démocratiques :

- ↳ Définir un cadre juridique et réglementaire clair de l'implication des jeunes dans les instances consultatives régionales,
- ↳ Annuler l'obligation de s'inscrire sur les listes électorales générales pour les motionnaires et pour les pétitionnaires.
- ↳ Annuler les inscriptions sur les listes électorales générales et proposer le vote avec la carte d'identité nationale.



À propos du RSSI

Le Rabat Social Studies Institute (RSSI) est un Think-Tank indépendant qui se veut à la fois un centre de réflexion, de recherche action, de conseil et d'expertise. Il a été créé en 2011 par un groupe de chercheurs pluridisciplinaires sous la présidence de feu Driss Benali. Son ambition est de favoriser l'échange et l'interaction entre le monde académique et celui des décideurs. Le RSSI s'adresse aux décideurs politiques et économiques, aux milieux académiques, aux leaders d'opinion ainsi qu'aux représentants.e.s de la société civile. Depuis sa création, l'Institut s'est intéressé aux problématiques de la jeunesse, de la migration et de l'inclusion sociale.

À propos d'HBS

Heinrich Böll Stiftung est une fondation politique allemande à but non-lucratif affiliée au parti vert et partageant ses valeurs.

La mission de la Fondation Heinrich Böll Rabat - Maroc se décline en trois axes principaux: écologie et développement durable; démocratie et droits humains; et migration.

La Fondation accorde une attention particulière à la notion de démocratie genre, garante de l'émancipation sociale et l'égalité des droits pour tous. Pour concrétiser ces objectifs, elle développe des partenariats stratégiques avec différents acteurs de la société civile, et ce depuis 2014, année de son implantation au Maroc.

Page facebook: www.facebook.com/hbsRabat

Site web: ma.boell.org/fr/homepage

À propos de WBSI

WBSI est une série de bulletins politiques publiés par la Rabat Social Studies Institute.

Les points de vue exprimés dans le document sont ceux des auteurs.e.s et ne représentent pas nécessairement ceux de l'Institut et de la fondation Heinrich Böll Rabat-Maroc.

Le Rabat Social Studies Institute ne peut pas être retenu responsable de l'usage de ce document par des parties tiers.

Éditeur : Rabat Social Studies Institute

Auteur : Hajar Bennani, Amine Mahdoud, Meryem Saddiqui

Date de publication : Décembre 2020

Conception : le point sur le i

Dépôt Légal : 2021M00617

ISBN : 978-9920-9456-3-9

A propos des auteur.e.s



Hajar Bennani est doctorante en communication, étudiante-chercheuse au groupe de recherche en communication et médias : critiques du (néo)libéralisme. Membre-chercheur au laboratoire de recherche sur la communication sociale. Ses travaux portent sur la sociologie de la communication et principalement sur la communication solidaire. Elle s'intéresse au rôle de la communication dans le développement de l'économie sociale et solidaire au Maroc ainsi qu'aux nouvelles formes d'innovation sociale. Elle est titulaire d'un master en communication et d'une licence en sociologie.



Amine Mahdoud est doctorant en politiques publiques. Il a terminé la rédaction de la thèse et il est en processus de préparation de la soutenance. Il a rédigé un certain nombre d'articles scientifiques, portant essentiellement sur l'étude des politiques publiques au Maroc (notamment en ce qui concerne la question sociale, l'évaluation des politiques publiques, la diplomatie économique et la gestion publique). Ses activités de recherche sont particulièrement orientées vers l'analyse de l'action publique et le management public. Il est, depuis 2016, un cadre supérieur au Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports- Département de la Communication.



Meryem Saddiqui est enseignante de français et doctorante en co-direction en Sciences de l'Éducation entre l'Université Chouaib Doukkali et Paris Sorbonne 3. Elle est passionnée par la recherche scientifique et vivement intéressée par les politiques éducatives au niveau national et international. Ses travaux portent sur les politiques linguistiques marocaines, les réformes éducatives et les défis de l'enseignement marocain. Elle anime des formations de coaching et de renforcement des connaissances au profit des jeunes chercheurs de travail et plus particulièrement les candidats qui s'intéressent au domaine de l'enseignement public ou privé.